RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

1993-PART-D-SD

cerfa

N° 15291*04

Demande de certificat d'acquisition d'un véhicule en provenance de l'Union européenne ("quitus fiscal") par un particulier (ou son mandataire) (hors départements du Nord, de la Moselle, du Pas-de-Calais et du Bas-Rhin)

Vous effectuerez ensuite votre demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) en précisant uniquement le numéro du quitus fiscal que vous recevrez par courriel (ou remis en main propre sur rendez-vous) sans avoir besoin de transmettre le quitus fiscal "papier".

1. Précisez votre identité et votre adresse

Nom, prénom ou raison sociale	AHMAT DJALABI Aboubakar	Numéro de téléphone (portable de préférence)	06-48-08-57-80
Adresse courriel (mail) (J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information de la DGFiP)	aboubakar_ad@yahoo.fr		

N° de la voie	12	Type de la voie	rue	Nom de la voie	des Hauts de Saint Loup		
Cpt d'adresse				Code postal	45800	Ville	Saint Jean de Braye

2. Précisez l'identification du vendeur domicilié dans un autre Etat membre de l'UE

Nom, prénom ou dénomination de la société	FORNACIARI Maria Luisa			Si professionnel N°de TVA		Pays	
N° de la voie		Type de voie		Nom de la voie	Ferme du Grand Archevilliers		
Cpt d'adresse				Code postal	28630	Ville	Nogent Le Phaye

3. Précisez les caractéristiques techniques du véhicule (Voir le certificat de conformité ou d'immatriculation)

A. Marque ou constructeur (point D.1 du certificat)	Scania	B. Modèle (point D.3 du certificat d'immatriculation)	124 L4XZ/37	C. Kilométrage à la date de livraison (en km)	785.833
D. Numéro d'immatriculation à l'étranger (point A du certificat)	1229 CHH	E. Numéro d'identification (point E du certificat)	VLUR4X20009078301		
F. Date de 1ère mise en circulation (point B du certificat)	06/05/2003	G. Date de la livraison	27/01/2016	H. Âge du véhicule (en nombre de jours) (case G – case F)	4649

4. Précisez le prix d'achat du véhicule et, le cas échéant, le montant de la TVA à payer

A. Montant de l'acquisition (dans la monnaie du pays d'acquisition)	1500,00	Monnaie	EUR	B. Montant converti en euros si la monnaie du pays d'acquisition est différente de l'euro	

Attention : si votre véhicule a moins de 6 mois (case 3H) ou moins de 6 000 km (case 3C), vous devez acquitter la TVA sur le prix d'acquisition par virement :

C. Montant de la TVA à payer (case A ou B x 20 %)	0,00
Date d'envoi de la demande	24/02/2025
Nom, prénom	AHMAT DJALABI Aboubakar
Signature (Obligatoire)	

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives (liste au verso). Elles doivent être impérativement numérisées au format PDF si la demande est transmise par courriel. La taille maximale de l'ensemble des fichiers transmis avec votre message ne peut excéder 20 mégaoctets (Mo), éventuellement compressée au format zip.

Le déclarant certifie que l'ensemble des éléments figurant sur ce document sont exacts et avoir pris connaissance de l'ensemble des informations figurant au verso (date, nom et prénom et signature)

5. Identification du mandataire (intermédiaires transparents)

(A compléter lorsque les formalités sont accomplies au nom et pour le compte de l'acquéreur visé au cadre 1)

Raison sociale					Numéro de téléphone		
Adresse courriel (mail)	(J'accepte l'utilisation de cette adresse courriel pour la transmission d'information de la DGFiP)				N° SIREN		
N° de la voie		Type de la voie		Nom de la voie			
Cpt d'adresse			Code postal		Ville/ Pays		
La demande de certificat d'immatriculation sera-t-elle effectuée auprès des services de la préfecture de Lille ?							

6. Cadre réservé à l'administration

Date de réception	24/02/2025	Date de traitement	25/02/2025	Date de la demande d'info compl.	25/02/2025	Date de délivrance	27/02/2025
N° MEDOC		Réf. du service de recouvrement		Motif du refus			
Suites données	Par procuration Emilie GUERIN Contrôleur des Finances Publiques	SIE LOIRET OUEST Cité Administrative Coligny 131 rue du Faubourg Bannier - CS 54211 45042 ORLEANS CEDEX 1 Tél : 02.38.42.56.68 sie.loiret-ouest@dgfip.finances.gouv.fr			Q-045049-2025-2963377		

Vous avez besoin d'un quitus de l'administration fiscale pour obtenir le certificat d'immatriculation (ex-carte grise) si vous avez acheté un véhicule, neuf ou d'occasion, dans un autre Etat de l'Union européenne. Le quitus fiscal (ou certificat fiscal) est un document qui indique que le véhicule est en situation régulière au regard de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1. Où adresser la demande de quitus fiscal et les pièces justificatives pendant la période de confinement liée au Covid 19 ?

1.1 Pour les particuliers dont le domicile est situé hors de l'arrondissement de Lille

- uniquement par courriel au SIE de leur domicile : vous trouverez le SIE compétent pour traiter votre demande en cliquant sur le lien ci-après : **Trouver les coordonnées de mon service**

1.2 Pour les particuliers dont le domicile est situé dans l'arrondissement de Lille

- par courriel à l'adresse suivante : **service.quitusfiscaux59@dgfip.finances.gouv.fr**
- ou par voie postale à l'adresse suivante **(ne pas joindre de documents originaux)** : Service des quitus fiscaux du Nord - BP 81170 – 59012 LILLE CEDEX

Attention : *Toute demande adressée à la mauvaise adresse ne pourra pas être traitée.*

2. Quelles sont les pièces à fournir impérativement ?

Vous devez **obligatoirement** transmettre, avec la présente demande de quitus fiscal (formulaire n° 1993-PART-D-SD), les documents suivants :
- un **justificatif de domicile** (titre de propriété, quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou de téléphone portable de moins de 6 mois, attestation d'assurance logement) ;
- une **pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour) ;
- si le véhicule a déjà été immatriculé, le **certificat d'immatriculation délivré à l'étranger** ;
- si le véhicule est neuf, le certificat de conformité délivré dans le pays d'achat ;
- la **facture d'achat** ou le certificat de cession ;
- si vous n'êtes pas l'acheteur du véhicule, le **mandat** de représentation et une copie de votre pièce d'identité.

Attention : *si une pièce justificative est manquante, une demande de régularisation sera systématiquement adressée et aura pour conséquence d'allonger les délais de traitement.*

Précisions : les pièces justificatives et votre demande de quitus doivent être impérativement numérisées au format **PDF**. Vérifiez la taille maximale d'envoi de fichier acceptée par votre fournisseur d'accès. En réception dans nos services, la taille maximale de l'ensemble des fichiers transmis avec votre message ne peut excéder **5 mégaoctets (Mo)**, éventuellement compressée au format zip. Vous ne devez pas utiliser la fonctionnalité d'envoi de gros fichiers. Ces derniers sont en effet conservés par votre fournisseur d'accès internet sur un espace de stockage qui n'est pas accessible, pour des raisons de sécurité, aux agents en charge du traitement des demandes de quitus.

Astuce : vous pouvez télécharger gratuitement une application sur votre téléphone portable ou votre tablette (CAMSCANNER, OFFICE LENS, GENIUS SCAN, TINY SCANNER, HANDY SCANNER FREE PDF CREATOR...) qui vous permet de scanner vos documents afin de les numériser au format PDF. Vous pouvez ainsi très facilement les archiver et les envoyer par courriel.

3. Sous quelle forme le quitus est-il adressé par le service des quitus fiscaux ?

Le service compétent prend en compte votre demande le jour même ou le jour ouvré suivant sa réception et vous adresse un accusé de réception. Si votre dossier comprend l'ensemble des pièces justificatives et ne présente aucune anomalie, le numéro du quitus vous est adressé par courriel. Le numéro de quitus est adressé également aux services du Ministère de l'intérieur en charge de l'immatriculation de votre véhicule. Seul le numéro de délivrance doit être reporté sur votre demande de certificat d'immatriculation. Il n'est pas nécessaire de communiquer le quitus dans sa version "papier".

À défaut d'adresse courriel, le quitus est adressé par voie postale.

De fausses déclarations exposent le déclarant à faire l'objet d'une procédure de rectification, sans préjudice des sanctions fiscales et pénales par ailleurs applicables

En application de l'article 441-6 du code pénal :
« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
« Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »
Par ailleurs, la délivrance du certificat fiscal ne vaut pas prise de position formelle de l'Administration sur le régime de TVA applicable à l'opération et le régime de TVA pourra toujours faire l'objet d'une remise en cause à l'occasion d'un contrôle fiscal. La fraude à la TVA peut relever à la fois des dispositions de l'article 1741 du CGI et des articles 313-1 et suivants du code pénal. **Elle est passible, indépendamment des sanctions fiscales applicables, d'une amende de 500 000 euros et d'un emprisonnement de cinq ans.**

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Ces droits s'exercent auprès du responsable du service des quitus fiscaux de l'arrrondissement de Lille. Le service peut être saisi par courrier à l'adresse suivante : "Service des quitus fiscaux du Nord - BP 81170 – 59012 LILLE CEDEX" ou par courriel sur la boite mail : "service.quitusfiscaux59@dgfip.finances.gouv.fr". La copie des enregistrements concernant le demandeur est adressée à ce dernier par lettre recommandée, dans un délai de deux mois suivant la réception de sa demande écrite. Le demandeur peut exiger la rectification des informations inexactes en produisant les justificatifs nécessaires. En cas de rectification, une copie des enregistrements lui est remise sans frais.